

L'OFFRE DE FORMATION DÉDIÉE AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de professionnalisation, le CRGE propose depuis 2003 des actions de formations à destination exclusive des GE (voire des porteurs de projets de GE).

LES THÉMATIQUES DE FORMATION

Le CRGE propose des thématiques de formation à destination des Groupements d'Employeurs quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

✓ **Juridique :**

- Fiabiliser les relations contractuelles (contrat de travail et convention de mise à disposition) au sein d'un GE
- Appréhender l'actualité législative et jurisprudentielle des GE
- Maîtriser la rédaction et la gestion des contrats de travail au sein d'un GE
- Maîtriser la fiscalité des GE

✓ **Social :**

- Optimiser la gestion de la paye au sein d'un GE
- Gérer efficacement les absences dans un GE
- Maîtriser l'impact de l'actualité sociale sur la paye des GE

✓ **Gouvernance :**

- Maîtriser le fonctionnement associatif d'un GE
- La SCIC, une forme juridique d'avenir pour les GE ?

✓ **Gestion et Développement :**

- Mettre en œuvre une stratégie commerciale pour développer son GE
- Maîtriser les coûts de revient et la facturation d'un GE
- Organiser la gestion mutualisée de plusieurs structures de prêt de main d'œuvre
- Optimiser l'organisation et les relations internes au sein d'un GE

✓ **Ressources Humaines et Communication :**

- Professionnaliser ses pratiques (d'entretiens) de recrutement au sein d'un GE
- (Re)démarrer la stratégie de communication numérique de son GE

LES FORMATIONS COLLECTIVES « INTER GE »

Elles sont organisées en cours d'année par le CRGE selon les demandes de ses adhérents et en fonction de l'actualité. Elles réunissent sur un même lieu, pendant des journées de 7 heures, des gestionnaires de GE.

- **Tarif** (coût pédagogique uniquement) : 600 euros nets¹ par jour et par stagiaire
- **Lieu** : principalement en Nouvelle-Aquitaine ou à Paris

LES FORMATIONS INDIVIDUELLES « INTRA GE »

Le CRGE peut intervenir, sur demande, au sein d'un GE pour former l'équipe d'élus et/ou de permanents à l'une ou plusieurs des thématiques ci-dessus. Les programmes peuvent être adaptés aux particularités du GE et tenir compte de ses modalités de fonctionnement (statut juridique et fiscal, convention collective appliquée.) Les journées de formation, d'une durée de 7 heures, ont lieu dans les locaux du GE ou par webconférence.

¹ Le CRGE est exonéré de TVA au titre de son activité de formation professionnelle continue.

- **Tarif** (coût pédagogique uniquement) : 1 200 euros nets² par jour et par GE (quel que soit le nombre de stagiaires) - hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du ou des intervenants.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- ✓ Salariés du CRGE
 - **Alexandre DISSET** - Chargé de mission et de communication
 - **Etienne LECHAT** - Chargé d'information juridique
 - **Céline MENDES** - Responsable juridique et sociale

- ✓ Partenaires du CRGE
 - **Jean DALICHOUX** - Expert en Groupements d'Employeurs et fondateur du cabinet Asparagus spécialisé dans la mutualisation de l'emploi
 - **Laurene DESCHET** - Avocate au Barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocat)
 - **Pierre FADEUILHE** - Maître de Conférences à l'INP (Institut National Polytechnique) de Toulouse et également chercheur au LIRHE (Université de Toulouse I/CNRS).
 - **Arnaud PILLOIX** - Avocat au Barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocat)

LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Le CRGE bénéficie d'un numéro de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation. Il est référencé sur la plateforme « Datadock ».

Les formations qu'il propose sont donc susceptibles d'être prises en charge par les OPCA.

Dans le cadre du partenariat national entre le CRGE et OPCALIA, les Groupements d'Employeurs adhérents aux deux structures peuvent bénéficier de conditions de prise en charge particulières n'imputant par leur budget de formation.

² Le CRGE est exonéré de TVA au titre de son activité de formation professionnelle continue.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Audits

Le CRGE peut également intervenir au sein d'un GE pour **auditer la conformité de la paye et des cotisations sociales**.

L'objectif d'un tel audit est de vérifier la régularité des bulletins de paye et des calculs utilisés par le Groupement d'Employeurs au regard de la loi, de la convention collective appliquée et de l'ensemble des obligations réglementaires.

Les préconisations apportées dans ce cadre visent à renforcer le GE sur le long terme en sécurisant les relations avec les salariés, les adhérents et les organismes sociaux.

Exemples de thèmes :

- ✓ Contrôler la conformité de la paye et des cotisations salariales au sein d'un GE
- ✓ Vérifier la conformité du traitement des arrêts maladies au sein d'un GE

Appui au recrutement

- ✓ **Diagnostic et plan d'action sourcing global**

Audit des pratiques et des besoins sur le terrain afin d'émettre des préconisations et de construire avec le GE un plan d'actions adapté à son mode de fonctionnement.

- ✓ **Appui au sourcing sur un profil ciblé**

Accompagnement à l'identification de candidats correspondant à un profil ciblé (possibilité de sous-traitance partielle ou intégrale du processus).

- ✓ **Renforcement des pratiques de recrutement**

Conduite d'actions personnalisées sur les différents aspects liés au recrutement (les aspects sensibles des étapes du processus, la conduite d'entretiens, la compréhension de la personnalité des candidats, etc.)

Séminaire national annuel

Chaque année, depuis 2002, le CRGE organise la rencontre nationale des GE, dans un lieu convivial. Le plus souvent, elle prend la forme de deux jours consécutifs de formation, intitulés « séminaire ». Ce dernier permet de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs des GE et ainsi de favoriser des échanges de qualité entre participants et avec les intervenants.

- **Tarif** (coût pédagogique uniquement) : 1 000 euros nets³ par séminaire et par stagiaire
- **Lieu** : en Nouvelle-Aquitaine

³ Le CRGE est exonéré de TVA au titre de son activité de formation professionnelle continue.



Pour toute information, contactez le CRGE :

Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs

37 rue Carnot - 86000 POITIERS

Tél : 05 49 88 25 57 - contact@crge.com

www.crge.com